

de deux ans au *Royal Roads* à Victoria et au CMR à Saint-Jean, Québec. Ces institutions étaient chargées de donner les deux premières années d'un cours de quatre ans. Les diplômés de ce cours de deux ans vont au RMC faire leur troisième et leur quatrième années.

Ce n'est qu'une question d'économie. En premier lieu, ces collèges sont relativement petits. Ils ont 300 ou 400 élèves et l'on a jugé qu'il serait très coûteux d'essayer de leur faire donner un cours complet, avec tous les frais spéciaux que cela entraînerait. Il fut décidé que le RMC donnerait les deux dernières années du cours et que ce collège aurait, par conséquent, le privilège de décerner les diplômes.

Voilà un bref exposé de l'organisation des collèges, dont un seul est autorisé pour le moment à décerner des diplômes. C'est purement une question d'économie. La réponse est de portée générale. Je ne crois pas qu'il y ait eu d'autres questions plus précises à ce sujet.

Il a été question des attachés et des automobiles.

Le PRÉSIDENT: Ne passons pas tout de suite à la suivante. Je me demande si l'on a des questions supplémentaires à poser en rapport avec la réponse fournie par le sous-ministre.

M. PEARSON: Le sous-ministre me dirait-il quels diplômes sont décernés actuellement? Est-ce un baccalauréat ès arts ou ès sciences?

M. MILLER: Monsieur le président, nous avons l'intention de solliciter une charte du Parlement de l'Ontario à sa prochaine session. Nous avons certainement l'intention de donner le diplôme de bachelier ès sciences. La valeur du baccalauréat ès arts a été discutée et aucune décision finale n'a été prise.

M. PETERS: Combien de diplômés produisent par année les collèges des trois services?

M. MILLER: Je ne mentionne ici que ceux qui finissent le cours de quatre ans. L'an dernier, il y en a eu 113.

M. PETERS: Le ministre pourrait-il dire combien de ces hommes restent sous l'uniforme après avoir reçu leur diplôme? Je me demande s'il y en a un certain nombre qui quittent le service après avoir reçu cette instruction?

Le PRÉSIDENT: Je crois que cela fut mentionné à la dernière séance. Il y a au *Feuilleton* une question qui fera produire ce renseignement.

M. CHAMBERS: S'il est disponible, il serait bon de le faire figurer au compte rendu des séances du Comité.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a aucune raison pour qu'elle n'y soit pas. On pourrait peut-être me conseiller là-dessus, mais je pense que nous commettrions une erreur en répondant aux questions inscrites au *Feuilleton*.

M. PETERS: On a dit que cette instruction donnée par les services était avantageuse, car nous avons besoin dans les services de diplômés d'une université reconnue. On a dit aussi qu'il nous en coûte moins cher de donner l'instruction de cette façon que d'aller chercher des diplômés de toutes les universités du pays. S'il en est de cela comme d'une foule d'autres choses dans les services, les gens que vous instruisez s'en vont dans l'industrie avec leur instruction. Si c'est le résultat que nous obtenons avec ces collèges, c'est une sorte de question qui exige une réponse. Si ces collèges donnent une sorte d'instruction semblable à celle de West Point, c'est une autre question.

M. PEARSON: Nous pourrions peut-être obtenir la réponse de cette façon — et je ne crois pas que cela soit au *Feuilleton*. Combien des diplômés de l'an dernier — je crois qu'il y en avait 114 — sont entrés dans les services permanents et combien n'y sont pas entrés?

M. MILLER: Je crois que, sans livrer la réponse, je pourrais probablement éclaircir certains points.